

**Politiques des recommandations de brevets PAA
Pour le cycle 2026 de Volleyball Canada en volleyball de plage**

1. Informations générales

Le Programme d'Aide aux Athlètes (PAA) est un programme du gouvernement fédéral qui est géré par Sport Canada et qui fournit une aide financière et un support aux frais de scolarité aux athlètes de haute performance.

Aussi nommé "Brevet", les fonds du PAA ont pour objectif de contribuer aux frais d'entraînement et de vie quotidienne des athlètes. L'objectif n'est pas de fournir une source de revenu unique aux athlètes. Les fonds du PAA sont conçus pour supporter dans l'année à venir les athlètes qui ont démontré un potentiel supérieur de performance future en ayant:

- a) Démontré l'habileté de terminer dans le Top 8 et le Top ½ des Championnats mondiaux Senior de la FIVB ou des Jeux Olympiques,
- b) Être identifié comme étant en progression d'atteindre un Top 8 et un Top ½ des prochains Championnats mondiaux Senior de la FIVB ou aux prochains Jeux Olympiques.

Cette politique s'applique au cycle de brevets débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026. Cette politique expose le processus et les critères qui seront utilisés pour recommander les athlètes au Programme d'Aide aux Athlètes de Sport Canada pour les brevets de ce cycle.

Le Directeur de Haute Performance, en consultation avec les entraîneurs du programme de volleyball de plage Next Gen de l'équipe nationale de Volleyball de plage, est responsable de faire les recommandations pour le PAA.

Veuillez noter que Volleyball Canada ne prend pas les décisions seul. Volleyball Canada fournit une liste d'athlètes nominés et recommande les brevets à Sport Canada, basée sur les politiques et procédures de brevets du PAA de Sport Canada. C'est Sport Canada qui approuve les nominations en accord avec les procédures et politiques issues du PAA.

2. Conditions minimales d'admissibilité

Pour être éligible et être considéré pour un brevet, un athlète doit respecter ces conditions minimales d'admissibilité:

- a) Doit être un membre affilié et en bons termes avec Volleyball Canada.
- b) Doit s'engager à suivre un plan d'entraînement et de compétition approuvé par Sport Canada et Volleyball Canada
- c) Doit être un citoyen canadien et doit démontrer de façon satisfaisante qu'il/qu'elle sera éligible pour compétitionner pour le Canada dans les événements FIVB et NORCECA à partir du 31 décembre 2025.
- d) Ne doit pas être sous suspension ou sous autre sanction pour dopage ou toute autre offense liée au dopage.
- e) Doit s'engager à signer l'Entente des Athlètes tel que demandé par Volleyball Canada et Sport Canada.
- f) Doit soumettre le formulaire du PAA de l'équipe nationale de volleyball de plage (Annexe B) **deux semaines** avant le camp de sélection d'hiver 2025 (pour les brevets de 2026) et/ou le camp de sélection du programme d'été 2026 de VC qui se tient au mois de mai 2026(pour 4 mois de brevet 2026).
- g) Doit participer au Championnat Canadien Senior de plage 2025 (août 2025) à moins qu'une exemption en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre circonstance légitime soit accordée par le Directeur de la haute performance de plage. Les équipes pourront être exemptées de participer au Championnat canadien senior 2025 à condition d'avoir mérité leur place soit dans un événement FIVB World Tour ou dans un événement NORCECA Beach Tour se déroulant lors de la même fin de semaine du Championnat canadien 2025. Les équipes ayant obtenu un brevet senior en 2026 répondant aux critères de performance (L2W (SR), T2W (SR) ou T2W (SR1/SR2)) se verront accorder une exemption du Championnat canadien senior 2025.
- h) Doit assister au camp de sélection de VC pour un brevet à temps plein en 2026 (Novembre/Décembre 2025) ou assister au camp de sélection du programme d'été de 2026 en mai 2026 pour un brevet d'été (4 mois) à moins

d'une demande d'exemption en raison d'une blessure, maladie ou autre circonstance légitime approuvée par le Directeur de haute performance. Les équipes qui ont obtenu les critères de performance des brevets seniors 2026 (L2W (SR), T2W(SR) ou T2W (SR1/SR2)) ainsi que les équipes qui ont obtenu les brevets de performance Next Gen (T2C P) 2026 se verront accorder une exemption du camp de sélection de VC 2026.

- i) Les athlètes qui sont présentement brevetés et qui deviennent malades, blessés ou enceintes devront l'annoncer à Volleyball Canada pour conserver leur statut de brevet actuel.

3. Nombre de brevets et distribution

Il y a une limite de nombre de brevets disponible pour le programme de volleyball de plage. Actuellement, le quota est de 20 brevets senior ou l'équivalent de 522,000\$. Dans le cas de modifications au nombre de brevets, le directeur de haute performance en volleyball de plage, en consultation avec les entraîneurs de volleyball de plage Next Gen, ajustera la distribution de brevets et publiera le plus rapidement possible un document spécifiant les modifications. Si Sport Canada décide d'augmenter le quota de brevets senior disponibles en 2026, Volleyball Canada allouera les quotas supplémentaires en priorité aux athlètes qui rencontreront les critères de brevet senior jusqu'à ce que ces athlètes aient 12 mois de support avec le brevet, les restes seront ajoutés aux quotas de brevets de développement.

3.1 Quotas de brevet par genre

Le montant maximum et le nombre de brevets minimal sera distribué tel que suit pour chaque genre :

Genre	Brevet senior (SR1, SR2 & SR) Montant maximal	Brevet de développement (D) Montant minimal
Hommes	\$ 208,800	\$ 52,200
Femmes	\$ 208,800	\$ 52,200

3.2 Principes pour l'allocation de brevet par genre

Un minimum de 4 mois de brevet peut être alloué à un athlète. Le support du brevet sera alloué dans un paiement mensuel équivalent au brevet, i.e.: Les brevets SR1, SR2 et SR sont de 2,175 \$/mois & les brevets D sont de 1,305 \$/mois.

Les processus d'allocation des brevets seront distribués selon les priorités suivantes:

Priorité 1: Les athlètes qui rencontrent les critères de brevet senior international (SR1/SR2) auront la priorité pour un maximum de 12 mois chacun ou autant de mois/athlète disponible pour les quotas de brevet senior décrit au point 3.1

Priorité 2: Le ou les athlète(s) qui rencontrent les critères du brevet national senior T2W (SR T2W) auront priorité pour 12 mois de brevet chacun ou autant de mois/athlète disponible pour les quotas de brevet senior.

Priorité 3: Après l'allocation de brevets aux athlètes qui rencontrent les critères de brevet SR1/SR2 et SR T2W, les montants restants (s'il y a lieu) seront distribués dans un nombre égal de mois pour les athlètes selon les priorités et sera réparti entre les deux genres.

Priorité 4: Si après les allocations de brevets T2W et L2W (SR1, SR2 et SR), un montant de support de brevet n'a pas été utilisé, le montant restant sera relocalisé dans des brevets additionnels de développement T2C (D) et réparti dans les deux genres. Le support donné par le brevet de développement T2C (D) sera distribué à la discrétion du directeur de la haute performance en volleyball de plage, en consultation avec les entraîneurs Next Gen, aux athlètes qui répondent aux critères du brevet de développement T2C (D T2C).

Priorité 5: Si après la distribution des brevets T2C (D) un montant de brevet n'a pas été utilisé pour un genre, le montant restant sera redistribué aux athlètes des deux genres à la discrétion du directeur de la haute performance en volleyball de plage, en consultation avec les entraîneurs Prochaine génération, aux athlètes qui répondent aux critères du brevet de développement L2C (D L2C) pour le programme de développement d'été pour les brevets de 4 mois (Mai à Août). Des brevets de pont supplémentaires sont disponibles pour les athlètes du programme d'été : brevets de pont Next Gen (septembre - décembre) et brevets de pont d'année sabbatique (janvier à avril).

4. Critères des brevets seniors

Critères pour le brevet senior International (SR1/SR2 - \$2,175/mois)

Les brevets SR1/SR2 sont des brevets T2W (le plus haut niveau de brevet)

- Critères: Les athlètes qui ont obtenu un résultat dans le top 8 et le top ½ des Jeux Olympique de Paris 2024 obtiendront un brevet SR2 en 2026, considérant qu'ils ont rencontré les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.
- Critères: Les athlètes qui ont obtenu un résultat dans le top 8 et le top ½ aux championnats du monde FIVB 2025 obtiendront un brevet SR1 en 2025, considérant qu'ils ont rencontré les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.

Les athlètes qui se qualifient pour un brevet sous les critères seniors sont éligibles à deux années de support du PAA, le brevet de la première année se réfère à un brevet SR1 et le brevet pour la seconde année correspond à un brevet SR2. La deuxième année est sujette à un renouvellement si l'athlète rencontre les critères d'éligibilité afin qu'il soit nommé à nouveau par Volleyball Canada. L'entraînement et le programme de compétition de l'athlète doivent être approuvés par Sport Canada et l'athlète se doit de signer le formulaire du PAA et l'entente des athlètes de Volleyball Canada.

4.1 Critères pour le brevet National Senior (SR - \$2,175/mois)

Une fois qu'un athlète dépasse la catégorie d'âge officielle de la FIVB U21, il/elle pourrait être breveté(e) au niveau senior (SR) pour un maximum de (5) ans. Dans le cas où l'athlète veut prolonger son statut d'athlète breveté senior après ces 5 années, celui-ci doit démontrer un progrès continu vis-à-vis de ses résultats d'athlète breveté senior international et doit avoir été recommandé par Volleyball Canada.

4.1.1 Critères de brevet T2W de Volleyball Canada (SR/ T2W)

- Doit rencontrer les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit accomplir un minimum de **trois (3) des résultats suivants entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.**
 - 5^e position dans un événement Volleyball World Elite 2025 ou
 - 2^e position dans un événement Volleyball World Challenge 2025
 - Par exemple, deux 5^e position dans un événement Volleyball World Elite et une 2^e position dans un événement Volleyball World Challenge

4.1.2 Critères de brevet L2W de Volleyball Canada (SR L2W)

- Doit rencontrer les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit accomplir un minimum de **trois (3) des résultats suivants entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.**
 - 9^e position aux championnats du monde 2025 ou
 - 9^e position dans un événement Volleyball World Elite 2025 ou
 - 5^e position dans un événement Volleyball World Challenge 2025 ou
 - Par exemple, deux 9^e position dans un événement Volleyball World Elite et une 5^e position dans un événement Volleyball World Challenge

4.1.3 Critères de brevet TC2 de Volleyball Canada (SR T2C P ou D T2C P)

- Doit rencontrer les exigences minimales requises d'éligibilité décrites au point 2.
- Doit accomplir un minimum de **trois (3) des résultats suivants entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.**
 - 17^e position aux championnats mondiaux 2025
 - 13^e position dans un événement Volleyball World Elite 2025 ou
 - 5^e position dans un événement Volleyball World Challenge 2025 ou
 - Par exemple, deux 13^e position dans un événement Volleyball World Elite et une 9^e position dans un événement Volleyball World Challenge
 - Les athlètes recevront 8 mois s'ils s'entraînent à distance dans un format basé sur des camps ou 12 mois s'ils sont centralisés avec le programme Next Gen de brevet de niveau SR.
 - Les athlètes recevront un brevet SR pendant 2 ans maximum avec le même partenaire, puis un brevet D les années suivantes s'ils sont toujours avec le même partenaire et que les résultats SR L2W ou T2W ne sont pas obtenus.

4.1.4 Critères pour le brevet de développement (D T2C - \$1,305/mois)

Les brevets développement visent à répondre aux besoins de développement des jeunes athlètes de la Prochaine génération « s'entraîner à la compétition » (T2C) qui démontrent clairement le potentiel d'atteindre les critères du brevet international senior, mais qui ne sont pas encore en mesure de satisfaire aux critères du brevet national senior. Tous les brevets T2C vont impliquer des évaluations en avril et/ou en août par l'entraîneur Prochaine génération en consultation avec l'équipe de support intégré (ÉSI) afin que l'athlète continue de recevoir le brevet T2C en 2026.

Les brevets de développement sont normalement distribués à 8 athlètes Prochaine Générations (T2C) par genre. Il peut y avoir plus de 8 athlètes par genre pouvant recevoir le brevet Développement. Ces brevets additionnels peuvent être distribués à des athlètes Prochaines Générations T2C (D) et à des athlètes Prochaines Générations « apprendre à compétitionner » L2C (D) du programme de développement d'été (4 ou 8 mois de brevets). Les athlètes ayant obtenu précédemment un brevet T2C ne peuvent avoir un brevet de type L2C (programme d'été). Les athlètes du programme d'été qui peuvent s'engager à s'entraîner à temps plein de septembre à décembre 2026 sont éligible pour recevoir un brevet de 8 mois.

Les athlètes qui ont déjà été breveté au niveau Senior (SR1, SR2 et SR) sur les équipes s'étant mérité 3 ans ou plus de brevet Senior ne sont pas éligible à être considéré pour un brevet de type Développement sauf si c'était avec un partenaire différent ou l'athlète est encore à l'âge junior pour la FIVB (U21)

Une fois que l'athlète dépasse la catégorie d'âge officielle FIVB U21, il/elle peut recevoir un brevet développement pour un maximum de six (6) années. Afin d'être pris en considération pour des années supplémentaire de brevet Développement, l'athlète doit clairement démontrer un progrès continue dans ses résultats en voie d'obtention du statut de brevet Senior (T2W and L2W) ou l'athlète ayant déjà reçu un brevet senior (SR1, SR2 et SR) est présentement partenaire avec un nouvel athlète T2C.

Critères :

Les athlètes L2W, T2W et L2C P sont brevetés en raison de leur performance tandis que les athlètes T2C (Équipe nationale B [Prochaine génération]) ainsi que les athlètes L2C (équipe du programme d'été) sont nommés pour un brevet Développement basé sur leur position dans le tableau de sélection T2C et L2C, créé par le directeur de haute performance. Les athlètes T2C qui rencontrent les critères minimaux d'éligibilité décrits dans le point 2, seront classés selon les dix 10 critères en lien avec leur potentiel international étant le critère le plus important. Le tableau de sélection

créé à partir des aspects techniques, des tests physiques et du potentiel international, uniquement le potentiel international est le plus important. L'évaluation aura lieu lors du camp de sélection des brevets de la prochaine génération de VC de plage 2026 (automne 2025) et au camp de sélection des brevets du programme d'été de VC de plage 2026 (mai 2026).

Technique : Comprend une évaluation des cinq compétences de base - service, réception, passe, attaque et placements ainsi que les compétences spécialisées de bloc, de défensive du bloqueur, de défensive et de contre-attaque (sur une défensive) - chacun classé selon l'observation au camp de sélection.

Tactiques : Comprend l'évaluation d'un plan de match, l'exécution du plan de match, les décisions prises dans le jeu et les ajustements.

Gestion du stress : Comprend l'évaluation des décisions prises dans le jeu lors des moments cruciaux dans un contexte de compétition, la dureté du mental et la résilience, la performance dans les moments importants, calme et courage sous moments de pression.

Évaluation physique* : Comprend l'évaluation du saut d'attaque sur le sable, des mouvements liés au saut et l'explosivité sur une surface dure, la vitesse de déplacement et une évaluation cardiovasculaire aérobique.

Amélioration progressive : Comprend l'évaluation de la progression de l'athlète dans les critères mentionnés. (À travers les années)

Potentiel international : Comprend l'évaluation de la capacité de performance de l'athlète mettant en commun le potentiel de développement, son histoire, sa santé et sa durabilité, son intelligence sportive, ses indicateurs de performance clés, son potentiel technique et tactique, sa gestion de stress, son intangibilité et tous les autres critères.

Résultats : Les résultats sont déterminés par les points d'entrée FIVB lors de la première journée du camp de sélection de l'équipe nationale de volleyball de plage (pour le brevet en 2025). Les points FIVB d'entrée rassemble les résultats du circuit international FIVB, du circuit continental (ex : NORCECA), des circuits de volleyball de plage, circuits nationaux homologués et quelques Jeux multisport.

Engagement, professionnalisme et mode de vie : Comprend l'évaluation de l'éthique de travail de l'athlète, sa discipline, sa préparation, son engagement à viser le haut niveau dans son mode de vie, ses priorités et tâches connexes, son engagement à voyager pour compétitionner et dans le cadre de sa sélection au sein de l'équipe nationale.

Objectifs, buts et planification : Comprend l'évaluation de la gestion de sa planification d'entraînement de l'année (YTP), son plan personnel de performance (IPP), ses objectifs personnels, sa planification financière, ses décisions d'équipe et son exécution à réussir ses objectifs.

Coachabilité : Comprend l'évaluation des capacités à affecter positivement son quotidien d'entraînement, sa communication avec les entraîneurs, ses aptitudes à développer des nouvelles stratégies et tactiques, son engagement à améliorer ses faiblesses, de recevoir des (commentaires rétroactifs) et de respecter les décisions des entraîneurs.

*Les athlètes blessés (Évalués par un docteur ou un thérapeute affilié à VC) qui ne sont pas aptes à performer l'évaluation physique lors du camp de sélection de l'équipe nationale en volleyball de plage pour les brevets Prochaine génération de 2026 (automne 2025) ou au camp de sélection du programme d'été de VC 2026 (mai 2026) devront utiliser les résultats de leur évaluation prise dans les 18 mois passés. Si aucune évaluation physique n'a été prise lors des 18 derniers mois, la note attribuée à l'évaluation physique ne pourra pas être un handicap pour l'athlète pour son évaluation générale. La note globale sera prise sans l'évaluation physique. (Au lieu d'obtenir un résultat global sur 100, l'athlète aura un résultat global sur 91, délaissant l'évaluation physique, et divisera ses résultats par 0,91 pour obtenir sa note globale).

De plus, afin d'être recommandé pour recevoir le brevet, les athlètes T2C doivent s'engager à participer au programme de l'équipe nationale au centre de haute performance désigné par Volleyball Canada pour un minimum de jours déterminé par les entraîneurs de volleyball de plage (prochaines générations).

5. Tableau récapitulatif des brevets

Niveau	International Senior	National Senior			Next Gen	
Catégorie	SR1/SR2	T2W	L2W	T2C P	T2C P	T2C D
Résultats nécessaires par an	5 ^e @ Olympiques 5 ^e @ Championnats du monde	3 de : 5 ^e @ Elite 16 2 ^e @ Challenge	3 de : 9 ^e @ Elite 16 4 ^e @ Challenge 9 ^e @ Olympiques 9 ^e @ Championnats du monde	3 de : 13 ^e @ Elite 16 5 ^e @ Challenge 17 ^e @ Olympiques		N/A
Années de brevets	2 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Valeur de brevet	2,175\$	2,175\$	2,175\$	2,175\$	1,060\$	1,060\$
Crédits de scolarité	5,500\$ par an pour un maximum de 27, 500\$					
Carte Sport Canada	SR1/SR2	SR	SR	SR	D	D
Mois de brevet par année	12	12*	12*	8 ou 12* +	8 ou 12* +	4 a 12*
Option d'emplacement de camp	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	No
Années maximum	N/A	5 ans**	5 ans**	2 ans**	2 ans**	6 ans**
Camp de sélection	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui
Championnat Canadien	Non Requis					Requis

*Seulement si disponible

**À moins de démontrer du progrès vers les résultats du brevet International Senior ou un changement de partenaire

+ 12 mois si centralisé au centre national de Beach HPC, 8 mois si décentralisé

6. Critères médicaux/blessures

Le brevet médical/blessure sera uniquement fourni aux athlètes T2W (SR1, SR2 ou SR) et qui sont actuellement brevetés.

À la fin d'une période de brevet dans lequel un athlète breveté T2W a, pour des raisons strictement liées à la santé, été dans l'incapacité d'achever les standards nécessaires pour être nommé à nouveau pour un brevet, il ou elle pourrait être considéré(e) en nomination pour un brevet Médical ou de blessure. Pour être éligible à une telle nomination, l'athlète doit remettre un billet médical et un pronostic pour le retour prévu de l'athlète à l'entraînement et en compétition (ceci n'est pas requis dans le cas d'une athlète enceinte) et doit inclure un programme d'entraînement et de réhabilitation.

Une application pour un brevet médical/blessure ne garantit pas une nomination. Les athlètes pourraient être nommés pour un brevet médical/blessure à la discrétion du directeur de haute performance (en consultation avec l'équipe de support intégrée de l'équipe nationale de volleyball de plage) qui sera basée selon la nature et les détails du diagnostic, et la documentation fournie, la force du plan de réhabilitation et d'entraînement de l'athlète, les avis du personnel médical, et les attentes réalistes que l'athlète peut continuer de progresser dans ses résultats à l'international.

7. Appels

Les appels de Volleyball Canada concernant les décisions de nomination/re-nomination du PAA ou les recommandations de Volleyball Canada pour retirer un brevet peuvent être poursuivis mais uniquement par le biais de la politique d'appels de Volleyball Canada. (<https://www.volleyball.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques>).

Annexe A

Trois exemples d'allocation de brevets L2W et T2W par genre:

- 2 athlètes rencontrent les critères SR T2W, 4 rencontrent ceux de SR L2W:

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	n/a						\$208,800
Priorité 2	A	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100	\$52,200	\$156,600
	B	SR T2W	\$2,175	12	\$21,180		
Priorité 3	C	SR L2W	\$2,175	*même # de mois pour les deux genres	# mois X \$ par mois	Somme Total pour les athlètes	(Montant excédantaire)/2 Par genre = Q
	D	SR L2W	\$2,175				
	E	SR L2W	\$2,175				
	F	C1 L2W	\$2,175				
Reste pour D						\$52,200 + Q	

*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux genres

- 2 athlètes SR1 T2W, 4 athlètes SR T2W et 2 athlètes SR L2W:

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	A	SR1 T2W	2,175	12	\$26,100	\$52,200	\$156,600
	B	SR1 T2W	2,175	12	\$26,100		
Priorité 2	C	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100	\$104,400	\$52,200
	D	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	E	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	F	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
Priorité 3	G	SR L2W	\$2,175	*même # de mois pour les deux genres	#mois X \$ par mois	Somme totale pour les athlètes	(Montant excédantaire)/2 Par genre = Q
	H	SR L2W	\$2,175				
Reste pour D						\$52,200 + Q	

*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux genres

- 2 athlètes SR1 T2W, 6 athlètes T2W et 2 athlètes L2W:

	Athlète	Brevet	Par mois	Nombre de mois	Total/athlète	Total/Priorité	\$ restant pour la prochaine priorité
Priorité 1	A	SR1 T2W	\$2,175	12	\$26,100	\$52,200	\$156,600
	B	SR1 T2W	\$2,175	12	\$26,100		
Priorité 2	C	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100	\$156,600	0\$
	D	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	E	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	F	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	G	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
	H	SR T2W	\$2,175	12	\$26,100		
Priorité 3	I	SR L2W	\$2,175	*même # de mois pour les deux genres	# mois X \$ par mois	Somme totale pour les athlètes	(Montant excédantaire)/2 Par genre = Q
	J	SR L2W	\$2,175				
Reste pour D						\$52,200 + Q	

*La somme du brevet L2W est allouée de façon égale pour les deux genres

Annexe B: Équipe nationale de volleyball de plage - Formulaire de candidature PAA 2026

Prénom	Nom
Rue	Date de naissance
Code postal	Grandeur cm
Ville	Association provinciale
Maison #	Club sportif
Cellulaire #	Spécialité: ☐ Bloc ☐ Défense ☐ Bloc & défense
Courriel1	Attaque: ☐ gauche ☐ droite
Courriel2	Main dominante: ☐ gauche ☐ droite
<u>Volleyball intérieur (si ça s'applique):</u>	
Ligue intérieure 2022/2023: _____ et 2024/2025: _____	
Participation (Ce qui s'applique pour 2023-2025): ☐ Championnat provincial ☐ Championnat national ☐ Tournois internationaux Je pratique le volleyball intérieur _____ heures par semaine Lors de la saison de volleyball de plage, je pratique régulièrement le volleyball intérieur _____ heures par semaine Entraîneur de volleyball intérieur: _____	
<u>Volleyball de plage:</u>	
Je pratique le volleyball de plage depuis: _____	
Je représente ma zone/région/province en volleyball de plage depuis: _____	
Je représente le Canada en volleyball de plage depuis: _____	
Ma position dominante en volleyball de plage: ☐ Bloqueur ☐ Défenseur	
De mai à août, je pratique le volleyball de plage _____ heures par semaine	
De septembre à avril, je pratique le volleyball de plage intérieur _____ heures par semaine	
Identifie la liste des tournois participés et les résultats associés lors de trois dernières années: Les athlètes Senior devraient mentionner uniquement les championnats canadiens, les tournois FIVB et les NORCECA. Les athlètes Développement peuvent inclure les tournois provinciaux et autres tournois locaux. (Vous pouvez insérer une autre page au besoin)	
2023	2024 2025
J'ai joué avec mon partenaire du moment _____ pour _____ (nombre) d'année(s)	
Mon nouveau partenaire est _____	
☐ Je recherche à jouer avec un nouveau partenaire.	
Mon association provinciale va contribuer au brevet du PAA en ajoutant ce montant précis: _____	
Je confirme que je vais recevoir approximativement _____ en sponsor ou autre source de financement privé	

Les réponses ont été données par moi personnellement _____

Signature de l'athlète

Annexe B: Équipe nationale de volleyball de plage Formulaire de candidature PAA 2026 (pg 2)

Auto-évaluation	Mes forces	Mes faiblesses
Technique		
Tactique		
Qualités physiques		
État mental & Comportements		

Mon plan pour 2025 et 2026 (Rédige ton plan pour les deux prochaines années)	
Buts & Objectifs	(Objectifs à court, moyen & long terme)
Pratiques	(Type de pratique, intentions de pratique, objectifs d'amélioration)
Tournois	(Endroit des tournois, fréquence des tournois, horaire de compétition)
Finances	(Sources de revenus, sponsors, aide provincial, plans financiers)
Relation	(Avec mon partenaire, mon entourage de pratique, avec Volleyball Canada)

Les réponses ont été données par moi personnellement _____
 Signature de l'athlète

Développement de l'Athlète à Long Terme (DLTA) Étapes en respect aux brevets en Volleyball de Plage

Étape (T2W) S'entraîner pour Gagner (Équipe Nationale A – brevets SR1, SR2 et SR)

Objectif: Performances podium aux compétitions internationales. Toutes les capacités, physiques, techniques, tactiques (incluant l'habileté à prendre des décisions) et mentales sont établies et l'entraînement s'est transformé en maximisation de la performance aux événements de la FIVB (Tournée mondiale de la FIVB et Championnats mondiaux de la FIVB) et aux Jeux Olympiques. Critères de performance minimum: Toute combinaison de trois résultats entre une 9e position à un événement Elite 16 de la FIVB en 2025 et une 4e position à un événement Challenge de la FIVB en 2025.

Étape (L2W) Apprendre à gagner (Équipe Nationale A – brevets SR)

Objectif: Aller chercher de l'expérience à l'international tout en renforçant le physique, la technique, la tactique et les capacités mentales de l'athlète. Les athlètes commencent à performer internationalement aux événements de la FIVB (remportent des matches du tableau principal). Critère de performance minimal: Toute combinaison des trois résultats entre une 9e place à un événement Elite 16 de la FIVB en 2025 et une 5e position à un événement Challenge de la FIVB en 2025.

Étape (T2C) S'entraîner pour compétitionner (Équipe Nationale B – brevets D)

Objectif: Optimiser "la machine". La préparation physique et le développement des habiletés spécifiques et tactiques sont optimisés. Les compétitions domestiques sont combinées avec quelques expériences à l'international (Championnats mondiaux U18 & U21, Championnats mondiaux de la FISU, FIVB 3 étoiles, FIVB 2 étoiles, FIVB 1 étoile, Événements de la Tournée NORCECA et compétitions (Pays vs. Pays). Un athlète T2C se définit comme un athlète qui, selon l'évaluation des entraîneurs Prochaine Génération de l'équipe nationale de volleyball de plage, a le potentiel de devenir un athlète T2W mais qui ne remplit pas actuellement les critères de performance minimales de l'étape L2W.

Étape (L2C) Apprendre à compétitionner (Programme de développement d'été – brevets D de 4 ou 8 mois)

Objectif: Développer "la machine". La préparation physique et le développement des habiletés spécifiques et tactiques sont introduits et développés. Un programme d'entraînements d'été intensif est combiné avec des compétitions domestiques. Selon l'évaluation des entraîneurs Next Gen/ Prochaines générations, l'athlète L2C se définit comme un athlète ayant le potentiel de devenir un athlète T2C, mais qui n'a pas encore le niveau T2C ou est inscrit à une institution d'enseignement post-secondaire (U Sports, CCAA et NCAA) et ne peut pas s'entraîner à temps plein avec le programme T2C. Un athlète ayant été breveté précédemment T2C (brevet D) ne peut prendre part au programme de développement d'été L2C. Un athlète qui peut s'engager à temps plein pour l'automne (septembre à décembre) ou pour l'hiver (janvier à avril) peut recevoir 8 mois de brevet D s'il est nommé par Volleyball Canada.